



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Carte jeunes

Question écrite n° 17512

### Texte de la question

M. Frantz Taittinger attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la suspension de la carte jeunes. Créée en 1985, elle permettait aux jeunes de moins de vingt-six ans de bénéficier de certains avantages, notamment financiers, dans des domaines tels que le cinéma, le sport ou la culture. La délivrance de cette carte a été suspendue en 1993. Dans le cadre de la grande consultation des jeunes lancée par M. le Premier ministre, ne serait-il pas opportun de voir dans quelle mesure ce type d'initiative pourrait être repris. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Tout en décidant en 1993 la suspension de la carte jeunes mise en place en 1985, le ministère de la jeunesse et des sports a engagé l'étude d'un nouveau dispositif répondant mieux aux aspirations des jeunes et appuyé sur les technologies modernes ainsi que sur l'expérience des cartes jeunes régionales qui existent actuellement. Une réflexion approfondie est en cours et porte sur les différents aspects de la mise en place d'une nouvelle carte jeunes, notamment sur le plan technologique. Les premières conclusions montrent la faisabilité de la nouvelle carte jeunes. Elle peut donc constituer une réponse à la demande des jeunes exprimée au travers de la consultation nationale des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Taittinger Frantz](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17512

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1994, page 3981

**Réponse publiée le :** 19 septembre 1994, page 4683